

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

2 FÉVRIER 2023
18h30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 2 février 2023, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
Conseillères: Madame Lauren Small-Pennefather Siège 1
Madame Elizabeth Ulin Siège 2

Absentes: Conseillères: Madame Colleen Feeney Siège 3
Madame Maria Torres Siège 4

Aussi présents: Madame Valentina Maria Todoran, Directrice générale par intérim
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt (20) résidents et visiteurs y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20230202-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 2 février 2023 tel que modifié ci-après:

- en retirant le point 3: **Contrats de location d'équipement hivernal**.

Adoptée à l'unanimité.
20230202-002

3. Contrats de location d'équipement hivernal

Ce point fut retiré.

4. Paiement d'une compensation pour places de stationnement – lot 1 292 196

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter la demande présentée par le propriétaire de l'immeuble cité en titre afin de compenser les onze (11) cases de stationnement manquantes pour la construction d'un bâtiment mixte, moyennant le paiement d'une somme totale de 55 000 \$, conformément à l'article 5.1.5 du Règlement de zonage no 2020-002.

Adoptée à l'unanimité.
20230202-003

5. Amendement à la Convention de travail des cadres de direction et des cadres administratifs

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que le document intitulé « Convention de travail des cadres de direction et des cadres administratifs » soit modifié comme suit, conformément à la recommandation de la directrice générale par intérim qui est incluse en annexe comme partie intégrante de la présente résolution, en :

- prévoyant une indexation des salaires de 3.5% au 1^{er} janvier 2023;
- permettant l'accumulation de cinq (5) jours supplémentaires dans la banque de temps globale en 2023.

Adoptée à l'unanimité.
20230202-004

6. **Adoption du règlement n° 2023-001 – Règlement décrétant des travaux de construction d'un nouveau centre sportif et récréatif et autorisant un emprunt de 27 318 686\$ à cette fin**

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement, qui n'a pas été modifié depuis le dépôt dudit projet, ont été résumés lors de la présente séance, notamment le fait que la dépense autorisée est à la charge de tous les contribuables de la municipalité et que l'emprunt sera remboursé sur une période de quarante ans;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2023-001, intitulé « Règlement décrétant des travaux de construction d'un nouveau centre sportif et récréatif et autorisant un emprunt de 27 318 686\$ à cette fin », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20230202-004

NOTE Le Maire Masella a lu un rapport expliquant les intentions de la Ville concernant la construction du projet de centre sportif et récréatif.

7. **Période de questions du public**

À 18h47, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

1. Andre Chenier

Il demanda comment la Ville peut réussir à ajouter 11 millions de dollars à sa dette actuelle de 16 millions de dollars. Il était d'avis que Montréal-Ouest ne peut pas se permettre ce nouveau centre sportif. Il demanda également aux membres du Conseil s'ils savaient le montant des engagements reçus et quel montant, jusqu'à 1.5 millions, n'est pas juridiquement contraignant pour les donateurs.

2. Abby Shyavitz

Elle demanda pourquoi la Ville tient la tenue du registre pour le règlement d'emprunt avant que les soumissions ne soient ouvertes. Elle demanda pour davantage d'information concernant les délais légaux pour le référendum.

3. Andy Michelin

Il était d'avis que d'aller de l'avant avec ce projet allait rendre la Ville plus riche, compte tenu de la subvention et des contributions privées.

4. Robert Deslauriers

Il demanda pourquoi le Conseil prend une décision aussi importante que l'adoption d'un règlement d'emprunt lors d'une séance spéciale et non lors d'une séance ordinaire. Il demanda si la Ville pouvait tenir le registre sur plus d'une journée.

5. Jessica Lawson

Elle demanda quelles étaient les différences entre un referendum formel et la tenue d'un vote, en termes d'organisation, de coût, etc.

6. Scott MacKenzie

Il nota que les membres du comité en charge de la campagne de collecte de fonds sont présents ce soir à la séance et explique que 1.6 million de dollars ont été promis ou reçus à ce jour, soit seront reçus conformément aux contrats de donation.

7. Ilan Rose

Était d'avis qu'il devait avoir un comité pour le « oui » et un autre pour le « non » pour ce projet.

8. Paul Desjardins

Il mentionna que ses enfants ont très souvent été à l'aréna et qu'il a lui-même été très impliqué. Ils sont grands maintenant et ont quitté la ville, mais il pense que ce projet est très important.

NOTE Les Conseillères Small-Pennefather et Ulin ont ajouté leurs commentaires concernant le projet de construction du nouveau centre sportif et récréatif.

8. Levée de la séance

À 19h12, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.

20230202-006

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20230202*